



COMITE SYNDICAL

VENDREDI 10 FEVRIER 2023
A la COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

RELEVÉ DES ECHANGES

Présents

Martial BEYAERT

Président

André FIGOUREUX,

Vice-Président

Michel DELFORGE, Christine GILLOOTS, Marie LERMYTTE, Pierre MARLE, Valérie ROBERT,
Alain SIMON, Jean-Pierre VANDAELE

Délégués

Absents et excusés

Patrice VERGRIETE

Vice-Président

Didier BYKOFF, Franck DHERSIN, Jean-François MONTAGNE, Eric ROMMEL, Bertrand RINGOT

Délégués

Assistaient également :

Laurent PIDOUX, Sylvie DELATTE, Benjamin DASSONVILLE, Catherine RENOU – Syndicat mixte du SCoT Flandre Dunkerque

Catherine OLIVEZ-DUROISIN, Stéphanie PALOMBA – Communauté de Communes des Hauts de Flandre

Patrice VERGRIETE et Franck DHERSIN ont donné pouvoir à Martial BEYAERT

Jean-François MONTAGNE a donné pouvoir à Alain SIMON

Eric ROMMEL a donné pouvoir à Jean-Pierre VANDAELE

Bertrand RINGOT a donné pouvoir à Christine GILLOOTS

Monsieur BEYAERT remercie les personnes présentes. Il procède à l'appel, le quorum est atteint. Il démarre l'ordre du jour

1/ Approbation du compte rendu du comité syndical du 12 décembre 2022

Pas d'observation, le compte rendu est approuvé.

2/ Points budgétaires

Monsieur PIDOUX fait la présentation des documents budgétaires

- **Compte de gestion et compte administratif 2022**

Les disponibilités globales du budget étaient de 454 000 € alimentées par les cotisations des membres et l'excédent antérieur de 187 000 €.

→ les recettes d'un montant de 266 815 € représentent les cotisations des membres.

→ les dépenses ont été de 253 000 € dont :

- 177 000 € de subvention versée à l'AGUR
- 32 000 € pour le personnel
- 42 000 € de charges déclinées comme suit :
 - 24 000 € versés à l'agence Happy Day pour conception et impression du guide du SCoT et conception du nouveau site internet
 - 4 400 € versés à Berger Levrault pour le fonctionnement des logiciels paie et comptabilité
 - 8 000 € versés au Cabinet d'expertise LGP chargé d'accompagner le syndicat mixte dans la mise en œuvre du SCoT et l'instruction des recours
 - 2 800 € de frais de colloques et séminaires
 - 2 800 € d'adhésion à la Fédération Nationale des SCoT
- les autres dépenses restant modestes.

→ L'excédent cumulé s'élève à 201 500 € au 31 décembre 2022.

Il est procédé au vote en l'absence de son Président.
Adoption à l'unanimité.

Délibération : « Le comité syndical, après en avoir délibéré en l'absence de son Président, approuve le compte de gestion et le compte administratif pour l'exercice 2022. »

Monsieur BEYAERT propose ensuite de délibérer pour affecter l'excédent constaté aux dépenses liées à la mise en œuvre du SCoT et au démarrage du programme de travail 2023/2026.

Il est procédé au vote de l'affectation de l'excédent.
Adoption à l'unanimité

Délibération : « Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide d'affecter l'excédent de l'exercice 2022 au compte 002 – excédent antérieur reporté en fonctionnement, pour assurer le financement des dépenses résultant de la démarche de mise en œuvre du SCoT et au démarrage du programme de travail 2023/2026. »

- **Budget 2023**

Monsieur PIDOUX indique que l'exercice devrait conduire à des autorisations de dépenses et de recettes à hauteur de 468 000 € environ.

Les recettes de l'année s'élèveraient à 266 815 € auxquelles s'ajouterait l'excédent de 201 500 €.

Au sujet des dépenses, la subvention de l'AGUR représente 177 000 € pour 2023.

Le SCoT Flandre Dunkerque étant à présent approuvé, le programme de travail a commencé et des études seront lancées, le poste « études et recherches » servira entre autres à les financer.

Des événements tels que de nouvelles conférences des maires et des rencontres avec d'autres territoires seront programmées, des « frais de séminaires » sont prévus à cet effet au budget 2023.

Il est procédé au vote du budget 2023.

Monsieur FIGOUREUX propose, qu'au regard de l'excédent, de la subvention versée à l'AGUR et du fait que le SCoT soit à présent approuvé, de baisser les participations des membres d'1/3. Celles-ci pourront toutefois être revues à la hausse si cela était nécessaire dans la conduite du programme de travail envisagé. Clause de revoyure en cours d'année si nécessaire.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération : « le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif pour l'exercice 2023. »

- **Subvention à l'AGUR**

A la suite de la présentation du budget, Monsieur BEYAERT propose de délibérer pour l'attribution de la subvention versée à l'AGUR pour 2023 d'un montant de 177 000 €.

Il est procédé au vote de la subvention à l'AGUR.
Adoption à l'unanimité.

Délibération : « le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve l'attribution de la subvention à l'AGUR au titre de l'année 2023 ».

3/Relevé des décisions prises par le Président

Deux décisions en 2022 :

- ➔ Contrat de suivi de logiciels de comptabilité avec Berger Levrault –
Montant : 1500 €
- ➔ Contrat d'assurance / Responsabilité civile avec Cabinet Alians –
Montant : 470 €

4/ Rapport d'activité 2022 et prévisions 2023

Monsieur PIDOUX indique que les élus ont approuvé le SCoT dans sa 4^e version en juillet 2022.

La phase d'acculturation a démarré par une 1^{ère} conférence des maires, lieu d'échanges sur les thématiques ou objectifs du SCoT dans le cadre du programme pluriannuel 2023/2026. Deux sujets ont été identifiés à ce jour : la mobilité et la santé.

La région Flandre Dunkerque sera amenée à évoluer par la mise en œuvre de projets de développement. Il convient en effet de prendre en considération le développement économique et commercial. Il est prévu plusieurs actions que je vous invite à retrouver dans le programme de travail qui vous a été adressé pour cette séance.

Monsieur PIDOUX précise toutefois que le SCoT devra être adapté en fonction des impératifs imposés par l'Etat (développement industriel sur le Port de Dunkerque entre autres ...).

Monsieur FIGOUREUX précise que les modifications du SCoT doivent certes se faire au regard du Port mais aussi de l'avant-pays.

Pas d'autre observation le rapport d'activité est voté à l'unanimité.

5/ Points d'information

Le 1^{er} point porte sur l'étude INSEE « Prospective démographique et économique dans le Dunkerquois

Madame DELATTE indique que dans le cadre du groupe de travail « logement et développement industriel », la sous-préfecture de Dunkerque et l'Agur ont sollicité l'INSEE afin d'évaluer les incidences des futures implantations industrielles à Dunkerque sur l'évolution de la population et les besoins en logement.

Une 1^{ère} réunion s'est tenue avec des représentants du SCoT, l'Agur, l'INSEE, le Sgar, la Région, la Dreet, la Dreal en janvier dernier.

L'INSEE a présenté la méthode, le calendrier, le coût et le livrable de cette prospective. Les retours sont attendus au 1^{er} trimestre 2024.

L'AGUR aura à définir les scénarii de l'impact sur le logement en fonction des résultats de cette étude.

Une convention entre le SCoT et l'INSEE sera signée, le coût à la charge du Syndicat Mixte du SCoT serait d'environ 17 000 € (sur un coût estimé à 78 000 € essentiellement de la valorisation de temps passé, dans une répartition 53 % INSEE et 47 % Syndicat Mixte du SCoT).

La validation de cette étude est mise au débat.

Cette étude sera-t-elle suffisamment prospective ?

Monsieur SIMON précise qu'il y a environ 7 000 demandes de logement non pourvus à ce stade sur le territoire de la CUD.

Monsieur FIGOUREUX, sceptique sur le principe de faire réaliser cette étude par l'INSEE, propose que l'AGUR puisse la réaliser.

Monsieur BEYAERT précise que l'on peut remettre en cause la méthodologie utilisée par l'INSEE mais que leurs chiffres sont officiels et reconnus par l'Etat.

Monsieur PIDOUX indique que le vrai sujet est le calcul matriciel de l'INSEE. Il précise avoir demandé à ses services s'il existe un bureau d'études reconnu par l'Etat pouvant réaliser un chiffrage (porte à porte) comme le faisait auparavant l'INSEE. A noter que l'interprétation des chiffres et données l'INSEE sont pris en compte par la Préfecture, ce sont sur ces mêmes chiffres que reposent les calculs pour l'ouverture des droits au logement et aux différents aménagements futurs de la collectivité.

Monsieur FIGOUREUX, au regard des investissements et de la certification des résultats par l'Etat, accepte de confier cette étude à l'INSEE. Il faut néanmoins associer l'AGUR.

Monsieur VANDAELE fait remarquer que de la même façon il faudra anticiper les besoins de commerces liés au développement économique.

Monsieur MARLE indique que le déficit de logements est conséquent à l'échelle départementale. Il faudra pouvoir répondre au besoin.

Monsieur SIMON explique que l'Etat évoque toujours une vacance de 5 000 logements sur le territoire sur la CUD. Ce chiffre n'est pas réaliste.

L'on constate, en effet, que les personnes restent plus longtemps dans les logements sociaux, ce qui bloque les parcours résidentiels. L'Etat rejette en quelque sorte, cette donnée.

Il faut, par ailleurs, ajouter l'augmentation des coûts de production des logements.

Monsieur MARLE, le ZAN a également un effet sur la production de logements. L'horizon est bien 2050.

Il est procédé au vote pour le lancement de cette étude. Vote pour à la majorité. Madame LERMYTTE s'abstient.

Une délibération sera présentée en ce sens à l'occasion d'un prochain comité syndical.

Par ailleurs, cette démarche est à mettre en parallèle d'un courrier que la CUD a adressé à la Région en décembre dernier relatif à la territorialisation de l'objectif de réduction de l'artificialisation dans le cadre de la modification du SRADDET. La Région a répondu le 23 janvier dernier.

Courant 2023, la Région reviendra vers nous pour échanger dans le cadre de la concertation territoriale des Personnes Publiques Associées (PPA) sur les travaux de modification du SRADDET et des différents volets concernés.

Le 2^e point porte sur la démarche Mobilité CUD / CCHF

Madame DELATTE indique qu'à la suite de la Conférence des Maires du SCoT du 12 décembre 2022 et dans le cadre de la réflexion sur la nouvelle façon de penser l'aménagement du territoire, a été abordée la question de la mobilité.

Pour approfondir la réflexion, a été actée par les 2 Présidents de la CUD et de la CCHF la création d'un Copil Mobilité sur un axe nord-sud.

Une 1^{ère} réunion a été organisée à l'initiative de Madame LERMYTTE le 12/01/23 à Wormhout avec le SCoT, les services de la CUD, de la CCHF et de l'AGUR, pour faire un 1^{er} état des lieux des projets de mobilité en cours sur chacun des territoires afin de dégager des pistes de coopération.

Monsieur FIGOUREUX ainsi que les élus de la CCHF valident la démarche et la mise en place d'un comité de pilotage dédié. Selon lui, il ne faut pas précipiter les choses mais il ne faut pas non plus prendre de retard.

Il est demandeur d'une réunion au niveau politique afin de fixer les axes majeurs du travail qui sera à effectuer et identifier les objectifs dans les grandes lignes auxquels il convient d'aboutir.

Monsieur PIDOUX indique que la rencontre politique devrait être programmée début mars afin de répondre aux attentes des élus.

Madame LERMYTTE précise qu'il convient d'être vigilants. Dans d'autres collectivités, sont déjà lancées des études sur la mobilité. Il convient de croiser ces études et schémas des différents niveaux (Région, Département...) pour de meilleurs résultats.

Le 3^e point porte sur la Conférence des SCoT

Monsieur PIDOUX indique que depuis la transmission de la contribution de la conférence des SCoT en octobre, plusieurs groupes de travail thématiques se sont réunis. La participation aux groupes de travail fait l'objet d'une répartition via l'interSCoT, ce qui permet de suivre quelques groupes et d'avoir une information commune via l'interSCoT et de porter les problématiques littorales.

Le SCoT de la région Flandre-Dunkerque a participé aux groupes thématiques Fiscalité, Modification de la loi.

Il co-anime le groupe Littoral avec le SCoT du boulonnais.

Plusieurs axes de travail sont identifiés :

- Recul du trait de côte et gestion des risques submersions/inondations
- Habitat touristique et résidences secondaires

Une restitution de ces groupes de travail est prévue à la prochaine conférence des SCoT en mars/avril.

Le 4^e point porte sur les suites de la rencontre des Ateliers Régionaux des Acteurs de l'Aménagement (ARAA) du 15/12/2022 à Dunkerque

Madame DELATTE indique que les Ateliers Régionaux des Acteurs de l'Aménagement, mis en place par l'Agence Hauts-de-France 2020-2040, s'adressent aux techniciens en charge de la planification des territoires, et en priorité aux SCoT.

Les ARAA aident les territoires à mettre en œuvre les orientations régionales en matière d'aménagement du territoire issues du SRADDET et à les décliner dans leurs documents de planification. Ils rassemblent les techniciens des territoires, les services de la Région et de l'Etat, les organismes de conseil et d'appui et tout autre type d'acteurs en fonction des besoins et des opportunités.

Ils permettent de faire émerger de nouvelles pratiques et de trouver de nouveaux modes de faire en matière d'aménagement du territoire.

Une rencontre technique a été organisée à Dunkerque pour le département du Nord sur le volet « Interconnaissance et interterritorialité »

Les thèmes abordés ont été les suivants : le Littoral, le développement économique et l'eau.

Une restitution des travaux aux élus se fera à l'échelle régionale.

Pas d'autres questions. La séance est levée.
